

ÉLECTION DES DELEGUES REGIONAUX A BPCE MUTUELLE

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on a dit !

En 2007, les dirigeants nationaux des Caisses d'épargne ont conclu avec un prestataire externe une garantie surcomplémentaire santé venant s'ajouter aux prestations du contrat groupe national (CGN Santé) proposé par la mutuelle. Cette couverture optionnelle, dénommée Santé+, est financée par les seuls salariés souscripteurs. Les récentes évolutions du CGN questionnent la pertinence d'une telle couverture. Et si BPCE Mutuelle proposait sa propre surcomplémentaire ?

UN DISPOSITIF SUR LEQUEL NOUS N'AVONS PAS LA MAIN !

La couverture santé complémentaire en Caisse d'Épargne est depuis longtemps gérée par les partenaires sociaux. Employeurs et syndicat savent, au travers de débats et d'analyses partagées, faire évoluer le contrat groupe pour mettre en œuvre des prestations de très bon niveau. Pour s'en convaincre, il suffit de lister les améliorations apportées aux prestations du CGN Santé ces 18 derniers mois (nouvelles prestations, réseau de soins SantéClair, dispositif d'assistance, Tiers Payant généralisé...). Pourtant, il est un domaine qui échappe complètement à ces discussions entre partenaires sociaux, celui de la surcomplémentaire et notamment du contrat Santé+, proposé et mis en œuvre par un courtier et l'assureur... Allianz !

UNE VERITABLE USINE A GAZ...

Santé+ est aujourd'hui composée de 5 niveaux de garanties possibles. Certains sont considérés comme des contrats responsables, d'autres non et il est bien difficile pour un non-spécialiste de s'y retrouver et de savoir ce qui est réellement couvert. Régulièrement, pour être aidés dans leur choix, des adhérents appellent BPCE Mutuelle, laquelle ne peut leur répondre car n'étant pas à l'origine du contrat.

REPARTIR D'UNE FEUILLE BLANCHE

Avec l'évolution favorable du contrat BPCE Mutuelle et l'accès au réseau de soins SantéClair, il est temps de se poser la question de la nature et du niveau de couverture à attendre d'une surcomplémentaire réellement pertinente.

Les élus du Syndicat Unifié-Unsa ont donc souhaité que notre mutuelle établisse cette proposition avec des garanties répondant véritablement aux besoins des salariés et retraités du groupe. Elle doit en outre se caractériser par une totale transparence et une réelle clarté du contrat. Cette offre doit également se passer de tout intermédiaire afin de limiter le coût pour l'adhérent. L'objectif est de pouvoir la proposer dès 2018.

DEMAIN, ON RASE GRATIS !

C'est effectivement ce que voudrait vous faire croire la prose d'autres sensibilités qui prétendent faire plus et mieux en n'hésitant pas à s'exonérer de toutes les normes de gestion, règles prudentielles et autres obligations réglementaires auxquelles les mutuelles, comme les assurances, doivent se plier. À leurs dires, BPCE Mutuelle s'enrichirait sur le dos de ses adhérents. Or n'ayant qu'eux comme propriétaires, si elle s'enrichissait ce serait bon signe pour les adhérents mais ce n'est ni le cas ni l'objectif. BPCE Mutuelle dispose simplement des réserves lui garantissant à la fois les moyens de son autonomie (nombre de mutuelles ont disparu faute de réserves suffisantes) et ceux de ses ambitions (ex. devenir la complémentaire santé de tous les salariés du groupe BPCE). Les propos tenus par les détracteurs de BPCE Mutuelle sont donc faux et, par leur aspect purement démagogique, renvoient à une autre surenchère électorale qui sature actuellement l'espace médiatique...

MAINTENEZ CETTE DYNAMIQUE VERTUEUSE AU SERVICE DES ADHERENTS. VOTEZ POUR DES CANDIDATS QUI ONT FAIT LE CHOIX D'AMELIORER DURABLEMENT A LA FOIS LES PRESTATIONS SERVIES ET LA SANTE DE CE MERVEILLEUX OUTIL QU'EST NOTRE MUTUELLE !

DONNEZ VOTRE VOIX AUX CANDIDATS SOUTENUS PAR LE SYNDICAT UNIFIE-UNSA !

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*

Les candidats que nous soutenons, des candidats qui comptent sur vous !

